

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérald DARMANIN a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2020, vous ne pourrez plus payer vos produits locaux, impôts et amendes en espèces dans les Services des Finances Publiques.

Vous devrez désormais vous rendre chez les buralistes. C'est ce réseau, en partenariat avec la Française des Jeux, qui a été retenu à la suite d'un appel d'offre public.



LE GOUVERNEMENT AVANCE A MARCHÉ FORCÉE POUR SUPPRIMER LE NUMÉRAIRE ET VOUS IMPOSER D'AUTRES MODES DE PAIEMENT.

Etonnant quand on sait que L'Assemblée nationale a approuvé en mars dernier la privatisation de la Française des Jeux (FDJ) prévue par le projet de loi Pacte et que le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a indiqué que la "formule privilégiée" est "une introduction en bourse" et ce, d'ici à la fin 2019.

**VOUS PAIEREZ DONC VOS IMPÔTS
A UNE ENTREPRISE PRIVÉE !**

Des exigences minimales ont été inscrites dans le cahier des charges afin que le buraliste garantisse un service au moins équivalent à celui de la DGFIP.



**ESSAYEZ DONC DE DEMANDER UN ECHELONNEMENT
DE PAIEMENT, DES DELAIS OU UNE REMISE
GRACIEUSE A VOTRE BURALISTE !**

RETRAIT DU PLAN DARMANIN

